



## Preavis suite a un licenciement

-----  
Par Charly34

BONJOUR, j aimerais savoir combien je peux bénéficier d indemnités de licenciement ayant eut un cdi de plus de 2ans et licencié car la personne que je remplacer a repris apres un congé de maternité je touchais 1200 euros par mois doit on me donner 1 ou 2 mois de salaire merci de votre reponse .Cordialement Madame Touron Nadine.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Quel est le motif annoncé du licenciement ?

Car en aucun cas, le fait que la personne que vous remplacez ne soit revenue ne peut justifier un licenciement !